

Désobéissance

Albert Ogien¹ ■ Novembre 2016

Lorsqu'on parle de désobéissance civile, il faut à tout prix éviter la confusion qui naît lorsqu'on étend le verbe désobéir à toutes les luttes, contestations, résistances ou révoltes qu'on observe dans le monde, mais aussi à chaque refus de se conformer à un ordre, une convention ou une norme (comme celui d'un enfant buté ou d'un individu irascible) voire au fait de commettre une infraction (brûler un feu rouge, frauder dans les transports en commun, mettre à sac un bâtiment administratif, brûler une bibliothèque, etc.). En toute rigueur, la désobéissance civile doit être prise pour ce qu'elle est : une forme d'action politique qui a des caractéristiques bien particulières. Pour le dire de façon amusante, on ne désobéit pas n'importe comment. C'est tout le contraire même.

¹ Albert Ogien est sociologue, directeur de recherches au CNRS et directeur de l'Institut Marcel Mauss de l'EHESS. Co-auteur (avec Sandra Laugier) du livre « Le Principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique », Paris, La Découverte, 2014.

Pour être reconnu comme un acte de désobéissance civile, un refus de remplir une obligation légale ou réglementaire doit remplir une série de conditions : être exprimé publiquement (1), en nom propre (2), de façon collective (3), en spécifiant en quoi cette obligation bafoue un droit élémentaire (4) et en fondant cette revendication sur l'invocation d'un principe supérieur (d'égalité, de justice, de solidarité ou de dignité) (5). Et ce n'est pas tout : il faut encore et surtout que ce refus fasse l'objet d'une action en justice (civile ou administrative) (6) afin que le procès soit l'occasion de rouvrir un débat public sur la légitimité de l'obligation contestée (7) et que l'éventuelle sanction suscite des réactions d'adhésion (8). Ces conditions sont exigeantes, et c'est pourquoi ceux et celles qui recourent à la désobéissance civile ne le font que lorsque le sentiment prévaut qu'il est possible et acceptable de le faire.

Pour résumer, quatre traits définissent la désobéissance civile. Le premier est la responsabilité individuelle, c'est-à-dire le fait que celui qui désobéit agit de façon délibérée. Le second trait est l'adéquation du geste à son objet : désobéir ne peut consister à refuser pour refuser, ce qui passerait vite pour une intransigeance ou une inflexibilité excessives, une obstination pathologique, voire de la paranoïa ou de la folie. En ce sens, le refus d'obtempérer doit ostensiblement servir un but politique qui peut être décrit et raisonnablement être atteint en utilisant ce moyen. Le troisième trait de l'acte de désobéissance est la nécessité d'exposer publiquement le motif qui justifie cette opposition à une obligation légale. Le quatrième trait est la légitimité du mobile qui inspire l'acte de désobéissance (légitimité qui dépend de l'acceptation publique de la justesse de la revendication posée ou, au moins, du fait qu'elle ne rencontre pas une opposition farouche).

Il faut encore préciser que la désobéissance civile n'est qu'une forme d'action politique parmi de multiples autres. En démocratie, leur liste est longue : élections, opposition partisane, luttes syndicales, manifestations, grèves, revendications portées par des associations, assemblées participatives, négociations avec les autorités publiques, *mais aussi* abstention, jeu avec les sondages d'opinion, calomnie et rumeurs, sarcasme, dénigrement ; voire même indifférence et retrait volontaire de la vie civique - sans compter l'incivisme, les boycotts, les occupations, les sit-in, les émeutes, et autres troubles. C'est en regard de cette multiplicité que la question se pose de savoir pourquoi des citoyen.ne.s en viennent encore à se mettre en désobéissance civile pour faire entendre leur voix. Ce choix n'est-il pas totalement obsolète ?

On sait en effet que cette forme d'action politique a reçu ses lettres de noblesse dans la défense de "grandes causes" : les combats contre la domination coloniale et la ségrégation raciale, contre la Guerre d'Algérie et celle du Viet Nam, les luttes pour le droit à l'avortement ou à la dépénalisation de l'homosexualité. Ces temps sont passés et ces combats ont été remportés. On peut donc être tenté de se demander à quoi peut donc servir de désobéir dans un régime où les libertés individuelles (de vote, d'opinion, de manifestation, de grève, de conscience et d'association, d'orientation sexuelle) sont garanties ; où des mécanismes de "dialogue social" sont institués, dans le travail parlementaire, le paritarisme ou les négociations collectives ; et dans lequel la défense des droits fondamentaux est une réalité juridique. Dans une démocratie accomplie, refuser de se conformer aux prescriptions d'une loi régulièrement votée par un Parlement légitimement élu au prétexte qu'on la juge inacceptable est un acte dont beaucoup considèrent qu'il met en danger la démocratie, en contestant un de ses piliers : la règle de la majorité, qui fait obligation à la minorité d'accepter la légitimité - en tout cas la légalité - de ce qu'une majorité décide, en attendant une éventuelle alternance (quoi que cette attente puisse coûter).

Il existe donc d'excellentes raisons de désapprouver la désobéissance civile en démocratie : raisons de justice (se soustraire à la loi républicaine est une option inacceptable), de légitimité (les intérêts des individus ne peuvent pas prévaloir sur les intérêts de la collectivité), de stabilité (l'Etat ne doit pas céder à ceux qui le contestent ostensiblement) ou d'efficacité (refuser de remplir une obligation est une démarche qui ne s'attaque pas aux racines de la domination et de l'inégalité). Et pourtant, on observe que des citoyens s'obstinent à recourir à la désobéissance civile ? Examinons la manière et les raisons pour lesquelles ils le font aujourd'hui.

La manière tout d'abord...

La première caractéristique de la désobéissance civile est d'être non-violente : il s'agit de faire entendre une revendication dont la légitimité est soumise au jugement public, dont le verdict, positif ou négatif, est généralement respecté. En deuxième lieu, il est généralement admis que les raisons pour lesquelles on se met en désobéissance sont éminemment respectables : l'injustice faite à des êtres humains ; le traitement dérogoire au droit réservé à certaines catégories de citoyens ; l'autoritarisme de petits chefs ; le mépris exprimé ouvertement par un supérieur ; la mise en cause des libertés individuelles ; l'impunité ou la corruption des puissants. On note ensuite que les actes de désobéissance civile se présentent toujours comme un geste de dernier recours, auquel des citoyens doivent se résoudre lorsqu'ils ont le sentiment d'avoir épuisé tous les voies traditionnelles d'expression d'un dissentiment, ou doutent que le dialogue puisse encore suffire face à des pouvoirs ou des autorités devenus sourds à leur requêtes. On constate enfin que ces actes mettent en jeu des émotions politiques un peu sauvages : l'incompréhension devant l'absurdité de lois ou de règlements ; l'écœurement face à une obligation indigne, ignoble ou inhumaine ; le dégoût devant des conduites et un discours publics dégradants ou répugnants.

Aucune de ces caractéristiques ne vient menacer la démocratie. C'est même tout le contraire : chacune d'elles visent à donner leur pleine actualité aux principes de la démocratie, en réactualisant et en revitalisant l'adhésion du citoyen à son Etat. Or, ce constat reste contesté par une majorité d'analystes et commentateurs. C'est que la désapprobation de la désobéissance civile repose sur d'autres arguments. Le premier rappelle que l'histoire ne manque pas d'exemples de mouvements de désobéissance ayant œuvré à la déstabilisation de la démocratie, comme ce fût le cas au Chili pour faire chuter le gouvernement Allende et établir la dictature ; ou à la suppression d'une liberté conquise, comme les mouvements contre l'avortement, l'égalité des droits ou le mariage homosexuel. Bref, l'argument consiste à dire que la désobéissance civile détruit la démocratie.

On peut pourtant montrer que ces actes sont une instrumentalisation et un dévoiement de la désobéissance civile au service de visées réactionnaires ou séditeuses qui ne répondent pas aux critères de la désobéissance civile. Premièrement, au lieu de revendiquer l'extension des droits des citoyens et de valoriser leur expression autonome, ces actes cherchent à renverser un pouvoir ou un régime qui a concédé trop de droits et de libertés aux citoyens. Deuxièmement, le refus d'accepter la légalité n'est pas, dans les cas historiques évoqués, le fait d'un petit nombre d'individus tenus à l'écart de la vie politique organisée, mais une action collective orchestrée à des fins autoritaires et disposant de puissants relais de pouvoir (partis, police, armée, justice). Troisième différence : l'appel à la désobéissance civile s'articule parfois à un usage de la violence

afin de créer des troubles dans le but de susciter un rétablissement brutal de l'ordre et une suspension des libertés. En somme, il ne faut pas confondre la désobéissance civile comme forme d'action politique et comme moyen de déstabilisation.

Une autre manière de contester la légitimité de la désobéissance civile consiste à la présenter comme un acte qui n'a pas de caractère "politique", en arguant de ce qu'il est individuel, isolé et inefficace puisqu'il se réalise hors des institutions officielles (partis, syndicats, associations, lobbies, groupes de pression) par lesquelles transitent et sont habituellement satisfaites les revendications des citoyens. C'est à cette question que nous allons nous intéresser à présent.

Les raisons maintenant

Deux causes qui motivent aujourd'hui les actes de désobéissance civile viennent immédiatement en tête : celle du droit des étrangers (aide et accueil des clandestins, combat contre les expulsions, refus de la délation, opposition aux arrestations, etc.) ; et celle de l'extension des droits et libertés des individus. Si la première est déjà très bien balisée, la seconde ouvre des possibilités quasi infinies. Les actes de désobéissance civile organisés dans cette perspective sont de trois sortes :

- soit un groupe de citoyens informés se met en illégalité en articulant sa revendication politique à une action de l'opposition parlementaire avec ou sans le soutien d'une ONG (Greenpeace, OGM, DAL, Grands Projets Inutiles Imposés, ZAD, etc.) ;
- soit des personnes auxquelles la loi impose une atteinte à leur liberté individuelle et qui choisissent de ne pas s'y soumettre pour dénoncer la situation qui leur est faite (euthanasie, procréation artificielle, fichage ADN ou injonction faite aux journalistes de livrer leurs sources, refus de présenter son billet dans le train, occupations d'école, etc.) ;
- soit des individus décident de faire entendre une revendication collective qu'aucune organisation officielle ne prend en charge dans l'univers politique. C'est ce qui se passe dans le cas des agents et des professionnels de service public (enseignants, médecins, juges, policiers ou agents de la fonction publique) qui décident de se mettre ouvertement dans l'illégalité - en connaissance du risque de sanction encouru - en refusant de suivre des instructions dont ils pensent qu'elles font peser des menaces sur l'égal accès des citoyens à des besoins fondamentaux (santé, éducation, justice, etc.) ; ou nuisent aux libertés individuelles ; ou dégradent la qualité des prestations offertes aux usagers d'un service public. La désobéissance civile prend alors une forme un peu inédite : boycott des opérations d'enregistrement ; refus de produire ou de communiquer de données indispensables à l'exécution des procédures légales ou administratives (blocage des saisies obligatoires pour alimenter les multiples systèmes d'information) ; refus de remplir des questionnaires ou des tableaux de bord administratifs ; boycott des évaluations. Bref, le refus d'alimenter en données brutes les systèmes d'information d'une entreprise ou d'une administration.

Cette désobéissance civile du troisième type pose une question politique cruciale : celle de l'emprise que la fixation d'objectifs chiffrés et la mesure des résultats au moyen d'indicateurs de performance ont acquise sur la définition même des politiques publiques. Le refus de renseigner

des fichiers informatiques vise à dénoncer les conséquences que l'introduction des techniques d'optimisation de la productivité en vigueur dans le monde de l'entreprise dans la gestion de l'Etat porte sur la réduction de l'étendue des missions que celui-ci avait coutume d'assurer. En ce sens, ne pas accomplir les obligations liées à l'informatisation, c'est résister au désengagement programmé de l'Etat. Pour comprendre le sens de cette désobéissance à ce que j'appelle l'ordre gestionnaire, il faut expliciter la nouvelle manière de gouverner qui s'est instituée dans les démocraties de droit social depuis près de quarante années maintenant et qui assujettit l'action publique à la quantification de manière à soumettre les administrations d'Etat à un principe : l'efficacité.

Il faut ici un petit point d'explication. Rendre l'action publique efficace, ce n'est pas prendre de meilleures dispositions en faveur du bien commun ou satisfaire les besoins fondamentaux des citoyens. Dans le raisonnement gestionnaire, l'efficacité consiste à produire des services (ceux de l'Etat) au meilleur coût. Et pour cela, il faut connaître ces services en détail afin de pouvoir les offrir au plus juste prix. Pour le faire, il suffit de reprendre les techniques d'évaluation en usage dans les entreprises privées. C'est ainsi que la production et la diffusion de chiffres remplit un rôle crucial, en conférant une aura d'objectivité aux décisions prises. Il faut noter que sans chiffres, il n'est possible ni de fixer des objectifs, ni de définir des indicateurs de performance, ni de contrôler la productivité, ni d'annoncer des résultats, ni d'annoncer le degré de réussite d'une disposition de politique publique, ni d'évaluer les productivités individuelle, ni d'introduire des primes au mérite, ni de soumettre les agents ou les institutions à la concurrence. Bref, sans chiffres, il n'est possible ni de justifier ni de concrétiser le fait de gouverner de manière objective – ou comme on le fait aujourd'hui : au résultat.

Il existe donc une différence notable entre la recherche de l'équilibre budgétaire (que les pouvoirs publics peuvent atteindre avec une quantification rudimentaire) et la soumission absolue de la décision politique aux arguments du calcul financier (qui relève d'un parti pris idéologique : celui du néo-libéralisme). Cette soumission produit des effets ; et en particulier celui qui consiste, pour les élites de pouvoir qui ont adopté les thèses du monétarisme, à dessaisir l'Etat des principaux attributs de sa puissance (comme la création monétaire, l'innovation et la production industrielles ou la régulation du marché du travail) et à confier aux "marchés" la charge de contrôler voire d'interdire les interventions des pouvoirs publics. C'est ainsi que les agences de notation en sont venues à jouer aujourd'hui le rôle de censeur des politiques publiques qui, dans un véritable régime démocratique, devraient être souverainement décidées par la représentation nationale (quant ce n'est par le peuple). Mais comment le personnel politique pourrait-il aujourd'hui ne pas accepter ce qu'il a lui-même contribué à mettre en place : la toute puissance du pouvoir financier contre laquelle les Etats ne semblent plus vraiment savoir comment agir : la laisser faire ou l'encadrer ?

Ce dessaisissement et cette impuissance rendent compte de la déréliction qui affecte aujourd'hui la politique et la réalisation des promesses de la démocratie. Les actes de désobéissance civile qui expriment le refus de la numérisation participent de cette petite guerre qui oppose, un peu dans tous les domaines du quotidien, les citoyens aux serveurs du chiffre que sont devenus les gouvernants et les experts qui les conseillent. Bien sûr, ces actes restent marginaux et ne visent pas à un changement de régime. Mais l'analyse des motifs au nom desquels ils sont revendiqués démontre leur nature politique. Cette qualification reste pourtant difficile à admettre. En effet, comment le refus de renseigner un fichier informatique dans un service d'un établissement

administratif peut-il valoir dénonciation d'une manière de gouverner dont on prétend qu'elle remet en cause la nature de l'Etat, qu'elle en érode le caractère démocratique et réduit la capacité d'un individu à y trouver sa voix ?

La multiplication de ces petits actes de désobéissance civile attire l'attention sur ce lent de travail de transformation qui affecte, par petites touches ou de façon parfois plus brutale, les manières de gouverner, de prendre des décisions, de restructurer le travail des bureaucraties d'Etat et de réorganiser les pratiques de la démocratie. Toutes ces modifications ne peuvent pas être uniquement rapportées à un irrésistible mouvement de "marchandisation" et de privatisation des services publics. Ils mettent en lumière la place déterminante que tient *en propre* la numérisation du politique dans ce changement. Et c'est pour attirer l'attention sur la violence du projet actuellement mis en œuvre qui consiste à redéfinir de fond en comble ce que les citoyens doivent attendre de l'Etat en se servant de la quantification de l'action publique que certains individus en viennent à désobéir en opposant une résistance pacifique à la politique du chiffre.

Refuser de livrer des informations numérisées sur une activité est un acte qui vise à dénoncer le fait que la quantification réduit le moral et l'humain (donc le politique) à ce qui peut en être mesurable ; ce qui, dans certaines circonstances, revient à délier le politique de l'ordre des relations sociales qui unit les citoyens les uns aux autres ; et, au delà, à l'Etat dont ils sont les ressortissants. Si les chiffres peuvent souvent aider à préciser les limites des choix qu'une collectivité doit faire, ils ne peuvent jamais définir le sens de ces choix. Et la désobéissance civile vient rappeler que ce sont ces choix qui sont déterminants et sur lesquels les travailleurs et les citoyens doivent peser.

En conclusion

L'analyse de la place que tient la désobéissance civile dans l'arsenal des formes d'action politiques dont disposent les citoyen.ne.s montre, nous le croyons, que loin de mettre en danger ou de détruire la démocratie, elle en est un élément constitutif, voire qu'elle lui est indispensable. Et cela pour cinq raisons :

1. elle opère comme un aiguillon qui vient rappeler la démocratie à ses principes ; à savoir qu'elle est un régime ouvert, dont la nature est d'étendre constamment la sphère des droits et libertés individuels. C'est pourquoi les revendications qu'elle porte sont rarement illégitimes, même si elles peuvent paraître un peu décalées ou totalement excessives ;
2. elle rappelle les citoyens à la nécessité d'exercer leur vigilance vis-à-vis des pouvoirs et de maintenir une certaine obstination dans la résistance à tout ce qui réduit et étouffe le droit de contrôle dont ils doivent jouir en démocratie ;
3. elle montre que les citoyens sont en droit de réclamer de prendre une part plus active dans les décisions qui affectent leur vie quotidienne ;
4. elle fait vivre le débat public en laissant ouverte une question d'intérêt général qui semble avoir été résolue par le vote d'une loi (ou qui n'est pas encore parvenue à en devenir une) dont certaines dispositions portent atteinte ou bafoue un principe fondamental de la démocratie ;

5. elle peut faire émerger des problèmes d'intérêt public ignorés en les faisant advenir au rang de propositions politiques ou de thèmes de mobilisation.

Pour ces cinq raisons, on peut dire que la désobéissance civile joue un rôle de "vigie" de la démocratie. Elle exprime également le refus de la résignation devant l'ordre des choses. Elle présente une revendication qui devrait normalement être portée par l'ensemble des citoyens. Et si elle est souvent irritante, c'est qu'elle leur rappelle qu'ils ont succombé à la rhétorique de l'impuissance que les pouvoirs ne cessent de leur servir. La grandeur de la désobéissance civile est d'invoquer les principes fondateurs de la démocratie contre l'abandon de la conduite des affaires publiques aux seuls gouvernants, contre les diktats du modèle gestionnaire et contre la logique du résultat et de la performance qu'il impose à nos vies individuelles et collectives.

Voilà pourquoi on peut dire que la démocratie a besoin de la désobéissance civile pour se maintenir et que celle-ci tient une place singulière dans la production continue de la démocratie.